

# BORDEAUX & BEYOND

## BARÈME TTC HONORAIRES

APPLICABLE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2017  
À L'EXCLUSION DU NEUF (VEFA), COMMERCE ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE.

PRIX DE VENTE NET	TAUX
< 200 000€	Forfait 10 000€
> 200 000€	6 %

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées\*.

\*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17